

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 37181

présenté par
M. Dupont-Aignan

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« La soutenabilité économique du système des retraites ne peut être dissociée d'un objectif actif et prioritaire de recherche du plein-emploi et de la relocalisation des activités productives sur le territoire national plutôt que des importations massives favorisées par le libre-échange européen réduisant à néant l'industrie française. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La production sur le sol français et les emplois à forte valeur ajoutée qui y sont liés sont la clé de la soutenabilité du modèle social.

Il faut affirmer un objectif de réindustrialisation, de relocalisation et de plein emploi pour que la réforme soit non seulement crédible mais financée.